

Amélioration du logement : Quoi de neuf en 2022 ?

Les montants des aides financières concernant l'amélioration du logement (isolation thermique, chaudière, ventilation, menuiseries...) évoluent peu... mais leur nom change !

- Habiter Mieux Sérénité, l'aide de l'ANAH, est devenue MaPrimeRenov' Sérénité. Pour plus de lisibilité, un seul site internet est désormais disponible pour se renseigner et déposer les demandes de subventions qui dépendent de l'Etat : www.maprimerenov.gouv.fr. **Quel qu'il soit, votre projet mérite d'être accompagné par un service public, neutre et gratuit** De nombreuses aides financières existent pour tous les projets. Elles varient selon votre situation, l'ambition de votre projet et le degré d'accompagnement souhaité : difficile de s'y retrouver tout seul ! Avec Habitat Rénové, le guichet de l'amélioration de votre logement sur l'ARC, toute une équipe vous accompagne pour définir les travaux les plus adaptés pour vous et les aides financières associées. Simple conseil, suivi pas à pas de vos travaux, ou bien études thermiques, le service public de l'ARC s'adapte à votre besoin. Informations : **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur).
- **MaPrimeRénov'** : cette [aide](#) est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE).
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €.
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements.
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement.

Les aides à la rénovation énergétique portent principalement sur ces travaux :

- Chauffe-eau thermodynamique
 - [Isolation](#)
 - Système de chauffage

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Des [aides locales](#) existent également pour vos travaux. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'[ADEME](#), d'Hello Watt ou de France Renov.

Habitat Rénové
6 quai de la République (près de la
Gare) – Compiègne -
Tél : 03 44 85 44 95 –
contact@habitat-renove.fr
www.habitatrenove.fr

